

=====

SYNDICAT INTERCOMMUNLA DES EAUX
(S.M.P.A.S EAU & ASSAINISSEMENT)

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 21
Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

Le treize mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le comité syndical, convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

Date de convocation : 6 mai 2024

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 21

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Gilles MAGNON, Jean-Philippe ROCHE, Fabien SYLVAIN, Philippe BERNA, Laurent SAYN, Raymond MARION-FERRIER, Denis GAUDIN, Yves DEFAISSE, Jean Michel DEFAISSE, François BROCARD, Manuel GASCOIN, Richard GUIELMINI, Christian GENCEL, Héléne SYLVESTRE, Laurence ALGOUD, Sébastien CHOUPAS, Julie MEURANT et Sylvain FRANCOIS

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Denis BENOIT, Raymond FARNIER

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES : Frédéric TRON, Philippe RIBIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien SYLVAIN

Objet : Décision modificative n°1 budget Principal (61100)
N°2024-05-13-05

Monsieur le Président indique qu'il convient d'inscrire les crédits suivants et de procéder à la décision modificative comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 020 020 OPFI		7 000,00	
D I 21 2158 46	5 500,00		
D I 21 218 OPNI	1 500,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	7 000,00	
	Réductions	7 000,00	
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	7 000,00
Solde Réductions	7 000,00
Ouv. - Réd.	

En section d'investissement, l'opération de renouvellement de la canalisation du Pas du Lauzun, estimée initialement à 35 436 € a été mandatée pour 40 455.35€ (avec variation). Une augmentation de 5 500 € est donc réalisée au compte 2158 (OPE 46)

Par ailleurs, le recrutement d'un emploi administratif nécessite des coûts de matériel informatique et d'accès aux logiciels « métier » estimé à 1 500 €. Une augmentation du compte 218 OPNI est donc nécessaire.

